

SAGE-FEMME CODE ROUGE



26/01/2021

Mouvement de grève nationale le 26 janvier

Après le mépris du Ségur les sages-femmes ont décidé de gagner en visibilité et de faire entendre leur voix.

UN CODE ROUGE POUR LA PROFESSION

SAGE-FEMME CODE ROUGE

STOP AUX OUBLIS, HALTE AU MÉPRIS ! LES SAGES-FEMMES NE VEULENT PLUS ÊTRE MÉCONNUES, MÉPRISÉES, OUBLIÉES.

UN MÉPRIS AU QUOTIDIEN QUE LES PROFESSIONNELLES VEULENT DENONCER.

Les sages-femmes font **grève le mardi 26 janvier 2021** pour réclamer :

- Des effectifs adaptés dans les maternités
- Des rémunérations à la hauteur de leurs responsabilités et de leurs années d'études. Du suivi de grossesse normale à la naissance sans complication, au suivi gynécologique, les sages-femmes ont sous leur entière responsabilité la santé de deux personnes, la mère et l'enfant. Il en est de même pour les soins qu'elles prodiguent en services de maternité. Cela pour 1760 € net en début de carrière, ce n'est plus acceptable
- Un véritable statut médical, intégration sans ambiguïté à la catégorie des personnels médicaux hospitaliers.
- Leur Gestion des carrières par la Direction des Affaires Médicales comme prévu par la législation, disposition légale rarement appliquée dans les faits.
- La Reconnaissance des services d'urgences gynéco-obstétricales comme des services d'urgence, au même titre que les urgences générales.
- Une information claire et honnête sur leur profession : les compétences des sages-femmes sont sous-utilisées par méconnaissance de la population. De nombreuses femmes découvrent encore aujourd'hui que le rôle de la sage-femme n'est pas cantonné à la préparation à la naissance et aux accouchements.

- Les sages-femmes comme pivot dans le parcours de santé des femmes pour permettre un parcours personnalisé et une coordination adéquate des soins.

DEFENSE DE LA PROFESSION SAGE-FEMME= DEFENSE DES FEMMES

SAGE-FEMME PROFESSION MEDICALE AU SERVICE DES BESOINS DES FEMMES

Sage-femme hospitalière, sage-femme territoriale, sage-femme libérale, sage-femme du secteur privé

TOUTES SOLIDAIRES et TOUTES PRATICIENNES de la SANTE des FEMMES

Le parcours de santé des femmes doit permettre la prise en charge de la santé génésique et notamment son volet gynécologique. Maintenir les femmes en bonne santé, c'est à cela que répond l'offre de soins sage-femme, dans une démarche de proximité, de qualité et d'efficacité. Placer les sages-femmes au centre du parcours de santé des femmes permettra d'améliorer l'état de santé global de la population